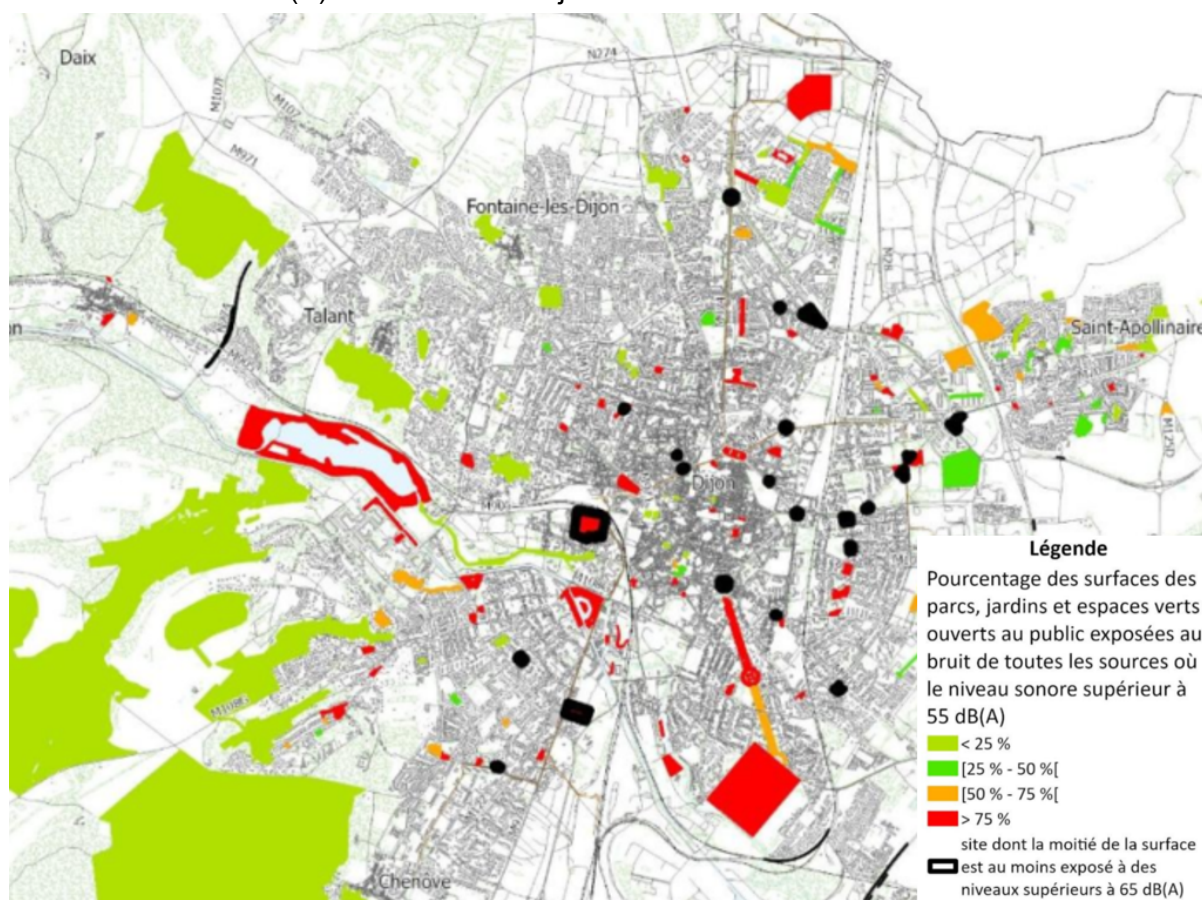


Prévention du bruit des transports dans l'agglomération dijonnaise : la santé des habitant.e.s passée sous silence

Les 7 et 8 juin, la Maire de Dijon inaugure les travaux d'aménagement du jardin du port du canal. Dijon Avenir alerte sur les risques pour la santé que présente ce lieu à cause du bruit permanent et trop élevé, et appelle les élu.e.s de Dijon Métropole à rejeter le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dans sa version actuelle. Dijon Avenir présente sa Vision d'avenir d'une ville apaisée.

Port du canal : zone de bruit majeur

La carte présentée en page 64 du [projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement](#) (PPBE) de Dijon Métropole est claire : loin de constituer une zone de calme pourtant suggérée par la communication diffusée autour de son inauguration, **le jardin du port du canal est l'un des lieux les plus bruyants de Dijon**, dont plus de 75 % de la surface est exposée à un niveau supérieur à 55 dB(A), au-delà du seuil de recommandation de l'OMS fixé à 53 dB(A) en cumulé sur la journée.



Source : PPBE Dijon Métropole

Or les études montrent que l'exposition au bruit, qui peut sembler n'être qu'une nuisance anodine, produit des **effets sanitaires délétères** avec des perturbations du sommeil, des risques cardiovasculaires accrus (maladies cardiaques ischémiques, hypertension, infarctus du myocarde) et provoque des difficultés d'apprentissage.

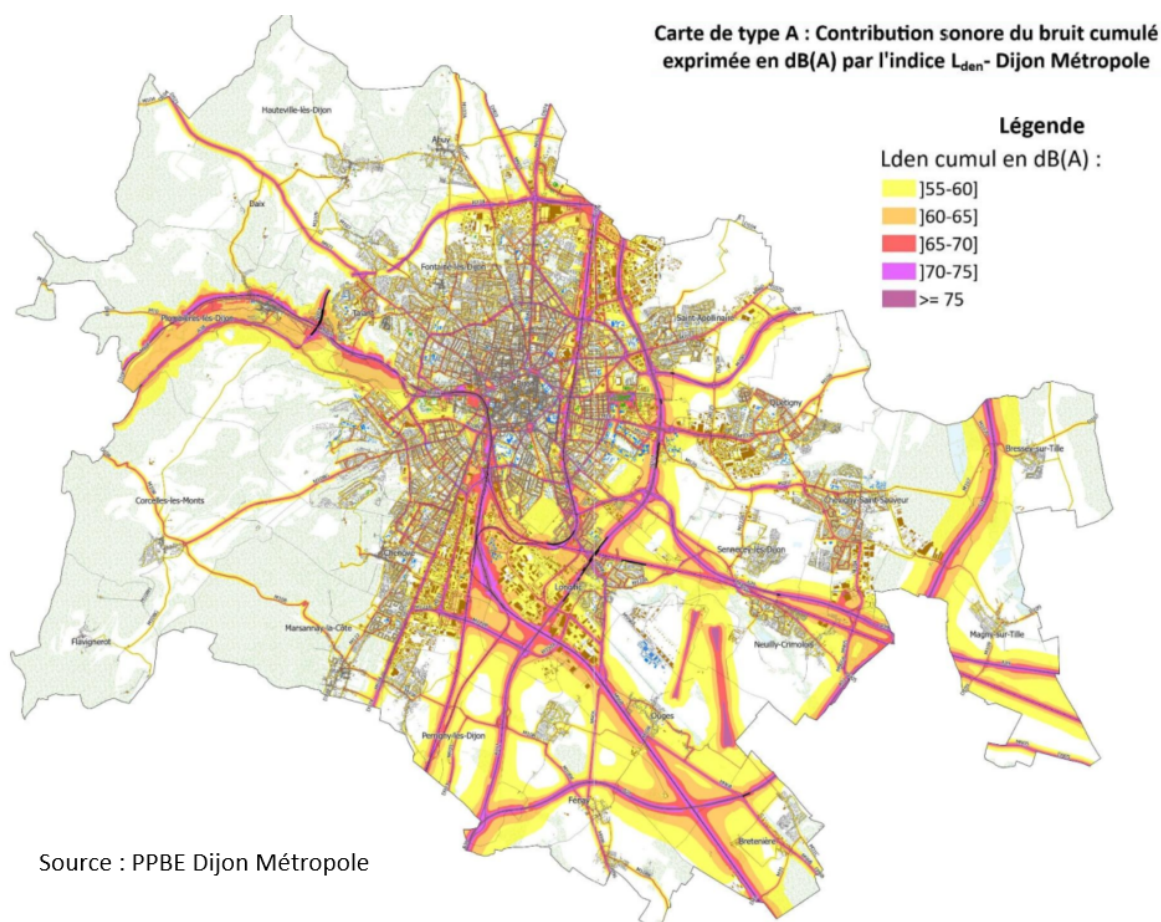
Analyse du PPBE de Dijon Métropole

Face à un tel problème de santé publique, les élus locaux disposent d'un levier : au titre de la directive européenne 2002/CE/49, Dijon Métropole est tenue de produire des cartes stratégiques de bruit mises à jour tous les 5 ans, ainsi que d'élaborer le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de son territoire.

A l'occasion de la consultation menée du 7 mai au 7 juillet 2025 sur le projet de PPBE, Dijon Avenir a décortiqué le document et [livre son analyse](#).

Le constat est alarmant, puisque la valeur de recommandation fixée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), **au-delà de laquelle la santé humaine est mise en danger, est allègrement dépassée pour la quasi-totalité des zones d'habitation** de la métropole.

C'est le bruit routier qui génère l'essentiel des nuisances : 73 % des habitant·e·s de Dijon Métropole, soit 190 915 personnes, sont exposé·e·s à des niveaux supérieurs à 55 décibels.



Le bruit lié aux différents modes de transport (routier, ferroviaire, aérien) dépasse le seuil réglementaire pour **17 établissements d'enseignement, dont 9 écoles élémentaires !**

Devant de tels faits, les habitant·e·s sont en droit d'attendre une mobilisation forte des élu·e·s pour préserver leur santé.

Plan d'actions défaillant

Dans son analyse, Dijon Avenir pointe en particulier les manquements du plan d'actions présenté dans le projet de PPBE : une liste de bonnes intentions, sans objectif chiffré, sans indicateur de suivi et sans moyens financiers dédiés !

Initié par l'OMS en 1987, le concept d'Urbanisme favorable à la santé vise à réduire l'exposition des populations à des facteurs de risque (pollution de l'air, bruit, stress thermique, isolement social), tout en renforçant les facteurs de protection : accès à la nature, à l'activité physique, à la cohésion sociale. Cette logique transversale et basée sur l'anticipation, fait le lien entre santé publique, transition écologique et justice sociale

Les élu·e·s métropolitain·e·s ne doivent pas valider le projet de PPBE dans son état actuel, mais exiger du Président de Dijon Métropole une vraie prise au sérieux de la santé des habitant.e.s.

Des mesures concrètes chiffrées et financées qui permettront réellement de faire baisser le bruit, doivent être concertées et planifiées. Elles passeront nécessairement par la diminution rapide, continue et massive de la place de la voiture en ville.

Il est manifeste que l'ambition de réduire de 10 % en 10 ans la circulation automobile, telle que prévue par l'étude préalable à la création de la 3ème ligne de tram, n'est pas à la hauteur de la transformation à mener sur le territoire...

Dijon Avenir a défini la “ville apaisée” comme un axe fort de sa Vision d'avenir transformatrice de la ville à l'horizon 2050.

Les distances du quotidien auront été largement réduites et les modes de déplacement actifs et en commun représenteront 90 % des trajets (dont 40% pour le vélo, mode de transport du futur !), ce qui diminuera fortement le bruit ambiant dans la ville et renforcera l'activité physique des habitant·e·s qui seront en bien meilleure santé physique, psychique et sociale qu'en 2025.

Cette vision d'avenir et le projet de transformation qui en découlera seront proposés aux Dijonnais.es, à travers une liste citoyenne et participative présentée par Dijon Avenir aux élections municipales de 2026.